

AU/31/1.1.3/20220826/121

Objet : Mission de contrôle technique

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que dans le cadre du suivi et de l'entretien des bâtiments dont elle est propriétaire, la Commune a constaté une dégradation d'éléments de structure à l'Ecole Marcel Pagnol ;

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire d'exécuter un examen de l'état de conservation de la structure au droit des dégradations constatées, puis un suivi de leur éventuelle évolution dans le temps ;

CONSIDERANT que la société DEKRA Industrial, contrôleur technique du bâtiment, propose une assistance technique permettant de répondre à ce besoin ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R 2122-8,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché public :

- dont l'objet est :
 - un examen visuel de l'état de conservation de la structure de l'ouvrage au droit de fissures visibles,
 - la mise en place de jauges
 - le suivi de l'évolution de l'écartement des fissures au droit des jauges sur une période de 12 mois et la rédaction d'un rapport établi à l'issue de chaque visite ;
- avec la société DEKRA Industrial, 1914 route d'Avignon, CS 20210, 84320 Entraigues sur la Sorgues ;
- dont le montant forfaitaire est égal à 1 380€ HT, ce montant étant susceptible d'être porté à 1 600€HT dans le cas où une visite supplémentaire s'avérerait nécessaire.

Article 2 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune de Montoux.

MONTEUX, le 26 août 2022

Acte Exécutoire

Envoyé le : 31.08.2022

Affiché le : 31.08.2022



Christian GROS

Maire de MONTEUX